

U d'/of OTTAWA
39003000581255

THÉKLA

PAR

M. S. REINACH

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, rue Bonaparte (VIe)
—
1910

THÉKLA

Extrait de la *Bibliothèque de vulgarisation du Musée Guimet*, t. XXXIV, 1910

Chalon-sur-Saône, Imprimerie française et orientale E. Bertrand

THÉKLA

PAR

M. S. REINACH

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, rue Bonaparte (VIe)

1910

THÉKLA

PAR

M. S. REINACH

Parce que le prénom de Thékla est beaucoup plus répandu en Allemagne qu'en France (la Thékla du *Wallenstein* de Schiller y est pour quelque chose)[1], on s'imagine volontiers que ce prénom est germanique. Il n'en est rien : *Thekla* est purement grec. C'est une forme abrégée de *Theokleia*, comme qui dirait « la gloire de Dieu ». Dans la légende dont nous allons parler, Thékla a pour mère une dame grecque nommée Théokleia.

Pendant les dix premiers siècles de l'Eglise, peu de saintes ont été aussi célèbres que Thékla[2]. On l'a qualifiée de « première martyre »,

1. J. Gwynn, art. *Thecla* dans *Dict. of Christian biography*, p. 895.

2. Voir les témoignages dans Lipsius, *Apokryphe Apostelgeschichten*, t. II, I, p. 424 et suiv.

d' « égale aux apôtres » ; l'expression même de *vierge martyre*, qui est restée dans notre vocabulaire, a été appliquée d'abord à sainte Thékla [1]. On a écrit sa vie, son éloge en prose et en vers, dans toutes les langues de la chrétienté ; on a construit de nombreuses églises sous son nom, en Orient surtout, mais aussi en Italie et en Espagne [2]. Si elle est un peu oubliée aujourd'hui, cela tient à ce que Jacques de Voragine, dans le recueil dit la *Légende dorée*, n'a pas fait de place à la biographie de la sainte, et cela, sans doute, parce qu'à l'époque où il écrivait (1298), la vaste littérature relative à Thékla restait enfouie dans les bibliothèques. C'est en 1698 seulement qu'on publia un opuscule, intitulé tantôt les *Actes de Paul et de Thékla*, tantôt la *Passion de Thékla* ou encore autrement [3]. Il existe de cet écrit des rédactions fort différentes en grec, en latin, en syriaque, en arménien, en arabe, en vieux-slave, qui ont été étudiées surtout dans la seconde moitié du XIX[e] siècle. En 1897, un savant allemand, M. Schmidt, découvrit,

1. Par saint Augustin et saint Jean Chrysostome (Tillemont, *Mémoires*, t. II, p. 63).
2. J. Gwynn, *l. l.*, p. 894.
3. Voir la bibliographie des éditions dans Lipsius, *Acta Apostolorum*, *Proleg.*, p. XCIX.

dans un lot de manuscrits coptes apportés d'Egypte à Heidelberg, une traduction copte de cet épisode, faisant partie d'un ouvrage beaucoup plus considérable qui avait disparu depuis treize siècles, les *Actes de Paul*[1]. Il fut ainsi démontré que l'histoire de Thékla n'était qu'un chapitre d'un long travail, ou, du moins, qu'elle avait été *insérée* dans un gros livre ; ce chapitre seul, à l'exclusion du reste, avait trouvé beaucoup de traducteurs et de copistes, à cause de son intérêt romanesque et sans doute aussi des qualités littéraires qui lui assignent le premier rang parmi les écrits non canoniques de l'ancienne Eglise.

Avant de chercher à en préciser le caractère et la date, il faut que je vous donne un résumé de l'histoire de Thékla d'après les *Actes*. Je prends pour base le texte arménien, traduit en anglais par M. Conybeare[2] ; ce texte est lui-même la traduction d'un texte syriaque, plus

1. Voir P. Corssen, *Die Urgestalt der Paulusakten*, dans *Zeitschrift für neutestamentliche Wissenschaft*, 1903, p. 22 et suiv. ; du même, *Der Schluss der Paulusakten*, *ibid.*, 1905, p. 317 et suiv. La publication de C. Schmidt date de 1904 : C. Schmidt, *Acta Pauli*, *Uebersetzung, Untersuchungen und Koptischer Text*, Leipzig. Le texte est mutilé et dans un état déplorable.

2. F. C. Conybeare, *The Armenian Apology, and other monuments of early christianity*, Londres, 1896, p. 61 et suiv.

ancien que les textes syriaques qui nous restent. Je laisse absolument de côté les textes grecs, profondément remaniés et interpolés[1] ; j'aurai l'occasion de vous parler d'un texte latin de bonne qualité, dont quelques pages ont été découvertes récemment à Brescia.

Aux chapitres 13 et 14 des *Actes des Apôtres*, ouvrage rédigé, sous sa forme actuelle, vers l'an 90, il est raconté que saint Paul et Barnabé, obligés de quitter Antioche de Pisidie, où ils prêchaient dans la synagogue juive et aux païens, à cause de l'hostilité des « femmes dévotes et de qualité », se rendirent à Iconium, cité importante de Lycaonie, aujourd'hui Koniah en Asie Mineure, d'où une émeute des païens et des juifs les contraignit à fuir[2]. Cela se passait vers 49 après l'ère chrétienne. C'est à ce moment que se place l'histoire de Thékla. Mais le narrateur de cette histoire ne connaît ni Barnabé ni les juifs, et, tandis que les *Actes* authentiques résument en quelques lignes le séjour de Paul à Iconium, l'auteur anonyme, comme vous allez

1. Le texte grec, publié en dernier lieu par Lipsius (*Acta apocrypha*, I, p. 235 et suiv.), a été traduit en anglais par Walker, *Apocryphal Acts*, Edimbourg, 1890, p. 279-292.

2. Voir Renan, *Origines*, t. III, p. 39.

le voir, entre dans beaucoup plus de détails.

Paul, fuyant Antioche, arrive auprès d'Iconium en compagnie de deux faux frères, Démas et Hermogène, qui s'étaient attachés à lui pour lui nuire[1]. Un homme pieux, nommé Onésiphore[2], avait entendu dire que Paul venait à Iconium ; il alla à sa rencontre sur la route et le reconnut grâce à un signalement qu'il tenait de Titus, païen converti et ami de Paul. Suivant cette description, l'apôtre était de taille moyenne, avec des cheveux bouclés, de petites jambes cagneuses, des yeux bleus, de grands sourcils qui se rejoignaient, un long nez ; parfois il avait l'air d'un homme comme les autres et parfois d'un ange[3]. Ce dernier trait est peut-être ajouté ; mais le portrait de l'apôtre est si peu flatté, si peu banal, qu'on peut le considérer comme authentique ; il dérive du récit d'une personne qui a vu

1. Dans la 2e épitre de Paul (?) à Timothée, où il est question des persécutions que l'apôtre a essuyées à Antioche et à Iconium (III, 11), Hermogène (I, 15) et Démas (IV, 10) sont nommés comme s'étant détournés de lui.

2. Nommé deux fois dans la 2e épitre à Timothée, I, 16 et IV, 19. L'apôtre le loue de sa fidélité, contrastant avec la conduite d'autres Asiatiques ; il envoie son salut à « la famille d'Onésiphore ».

3. Il y a beaucoup de variantes à ce sujet dans les textes ; voir Corssen, *l. l.*, 1903, p. 37.

Paul, ce qui lui donne, à nos yeux, une très grande valeur.

Onésiphore reconnaît Paul, il l'embrasse, il l'invite à venir loger chez lui avec ses compagnons. A peine entrés, ils s'agenouillent, puis ils se relèvent et brisent du pain, c'est-à-dire mangent un modeste repas après la prière. Immédiatement, dans la maison d'Onésiphore qui tient lieu d'édifice du culte, Paul commence à prêcher sur la chasteté et la résurrection, deux idées connexes puisque, dans l'opinion de beaucoup de chrétiens des premiers siècles, les chastes seuls, hommes et femmes, devaient ressusciter. Ces discours attiraient dans la maison un grand concours de fidèles et de curieux.

Dans la maison voisine habitait Thékla, fille d'une veuve de bonne famille nommée Théokleia ; elle avait un fiancé nommé Thamyris. Assise à la fenêtre voisine du toit[1], Thékla écoutait avec ravissement les discours de Paul sur la chasteté. Mais elle ne pouvait voir l'apôtre et enviait les femmes qui entraient librement chez Onésiphore. La mère, inquiète de l'état d'esprit de sa fille, fit venir le fiancé, qui lui dit en

1. Les versions diffèrent sur ce détail ; voir Corssen, *l. l.*, 1903, p. 30.

vain de douces paroles ; mais ni lui ni sa mère ne purent rien obtenir de Thékla, qui continuait à n'écouter que Paul et en avait perdu, depuis trois jours, le manger, le boire et le sommeil.

Thamyris, furieux, alla se poster devant la maison d'Onésiphore et, apercevant Démas et Hermogène qui en sortaient, il leur demanda : « Qui est donc cet homme qui captive les jeunes gens et les jeunes filles et leur ordonne de ne pas se marier ? » Puis il leur offrit de l'argent et un dîner somptueux pour les gagner à sa cause. Les traîtres lui conseillèrent d'aller trouver les magistrats et de leur dénoncer ce prédicateur « qui sépare les jeunes gens des jeunes filles et enseigne qu'on ne peut ressusciter des morts à moins de rester chaste ». Dans le manuscrit latin de Brescia, ce n'est pas des jeunes filles, mais des femmes mariées qu'il est question[1]. En effet, les mœurs grecques n'auraient guère permis à des jeunes filles d'entrer dans une maison pour y entendre prêcher et l'on a supposé avec vraisemblance que, dans la plus ancienne rédaction de cette histoire, Paul ne se contentait pas de prêcher la chasteté aux

1. Voir Corssen, *l. l.*, 1903, p. 28. L'arménien aussi (Conybeare, p. 87) appelle Thamyris le *mari* de Thékla.

jeunes gens, mais détournait les jeunes mariés de tout ce qui n'était pas la vie spirituelle.

Levé avec l'aurore, Thamyris s'assura du concours des sénateurs et de leurs gardes armés, entra dans la maison d'Onésiphore et somma Paul de l'accompagner chez le magistrat. « Enlevez le sorcier ! criait la foule, car il a corrompu nos femmes en leur enseignant une doctrine étrangère. » Le magistrat était un homme bienveillant ; il interrogea Paul sur ses opinions et écouta sa profession de foi. « Dieu, dit Paul, m'a envoyé pour sauver les hommes de la destruction et les purger de leurs désirs qui donnent la mort. » Le magistrat ordonna de conduire Paul en prison, se réservant de l'interroger plus tard à nouveau.

Thékla, instruite de ces choses, sortit de chez elle à la tombée de la nuit, après avoir donné son bracelet au portier pour le corrompre ; puis elle courut à la prison et se fit ouvrir la geôle en donnant au geôlier son miroir d'argent[1]. Elle s'assit aux pieds de l'apôtre et écouta ses paroles ; de temps en temps elle baisait ses pieds

1. Sur ce détail archéologique, voir E. Le Blant, *Annuaire des Études grecques*, 1877, p. 264.

et les chaînes qui retenaient ses pieds et ses mains.

Le lendemain matin, toute la maisonnée de Thékla se mit à sa recherche. Enfin, un homme vint dire qu'il l'avait vue sortir en donnant au portier son bracelet. Le portier, mis à la torture, avoua qu'elle était partie vers la geôle ; on l'y retrouva, avec d'autres qui étaient entrés déjà, aux pieds de l'apôtre.

Thamyris prévint le magistrat, qui fit comparaître Paul. Thékla se jeta par terre et pleura amèrement ; bientôt on vint la chercher à son tour. Aux questions du juge, Thékla ne répondit point ; elle ne pouvait détacher ses yeux de Paul. Mais la mère de Thékla hurlait : « Il faut faire périr cette fille en plein théâtre, pour servir d'exemple aux autres femmes ! » Le juge, fort ennuyé, ordonna que Paul serait passé par les verges et expulsé de la ville ; quant à Thékla, elle devait être brûlée vive sur-le-champ.

Cet épisode de Thékla condamnée au bûcher, à la demande de sa propre mère, se trouve dans tous les textes connus ; il est manifestement inadmissible, d'abord parce qu'il n'y a aucune proportion entre la faute et la peine, et puis parce que le droit romain ne permettait pas de con-

damner au feu des personnes de condition élevée. En principe, la peine du feu, considérée comme une application de la loi du talion, était réservée aux incendiaires ; c'est comme prétendus incendiaires que Néron, en 64, fit brûler des chrétiens et des juifs dans ses jardins. Mais c'est là, en dehors des miracles, la seule impossibilité absolue de cette histoire ; il faut admettre ici une très ancienne interpolation[1], la substitution d'une peine atroce à quelque légère pénitence publique, imposée à la fille rebelle par le magistrat.

Thékla, amenée presque nue dans le théâtre, cherche des yeux saint Paul. Elle croit l'apercevoir vis-à-vis d'elle ; mais ce n'était pas le saint ; c'était Jésus lui-même qui avait pris les traits de l'apôtre pour la consoler. Pendant qu'elle le regardait fixement, il s'éleva de terre et monta au ciel. Entre temps, jeunes gens et femmes accumulaient des fagots autour de Thékla et y mettaient le feu. Mais tout à coup un grand bruit se fit entendre dans le ciel ; la pluie et la grêle commencèrent à tomber, beau-

1. Voir Conybeare, *l. l.*, p. 57. Dans un fragment d'homélie du IVe siècle, attribué à saint Jean-Chrysostome (Migne, t. II, p. 746), l'histoire de Thékla est racontée *sans cet épisode.*

coup de spectateurs furent frappés et prirent la fuite ; bref, Thékla fut sauvée.

Paul s'était réfugié, avec Onésiphore, sa femme et ses fils, dans une petite maison[1] sur la route d'Iconium, où ils jeûnaient et priaient. Au bout de plusieurs jours de jeûne, comme les enfants souffraient de la faim, Paul donna sa tunique à un jeune homme et le pria d'aller la vendre pour acheter du pain. Ce jeune homme, se rendant à la ville, rencontra Thékla ; sauvée du bûcher, elle avait pris la fuite et cherchait Paul. Conduite en sa présence, elle le trouva agenouillé et priant le Seigneur de sauver Thékla. « Merci, mon Père, s'écria la jeune fille, puisque tu as eu pitié de moi et as permis que je fusse sauvée pour revoir Paul ! » Ce fut une joie générale ; bientôt le jeune homme revint avec cinq morceaux de pain, des légumes, du sel et de l'eau. Thékla dit à Paul : « Je veux couper mes cheveux et te suivre partout. — Non, dit Paul, tu es trop belle, tu ne serais pas en sûreté. — Baptise-moi seulement, insista la jeune fille, et le sceau du Christ écartera de moi les tentations. — Sois patiente, répondit Paul, tu obtiendras plus tard

1. Un tombeau, suivant les textes grec et syriaque.

ce que tu désires. » Sur quoi Paul renvoya Onésiphore et les siens à Iconium ; mais, prenant Thékla par la main, il la conduisit avec une escorte à Antioche[1].

Comme ils entraient dans cette ville, un des principaux citoyens, nommé Alexandre, aperçut Thékla et s'éprit d'elle à première vue. Il offrit à Paul beaucoup d'or et d'argent s'il voulait lui faire connaître la jeune fille. « Je ne la connais pas moi-même, répondit Paul ; elle n'est pas des miens. » Alors Alexandre, dont la passion était excitée, enlaça Thékla au milieu de la place du marché et l'embrassa. Mais Thékla était aussi forte que belle ; déchirant les vêtements d'Alexandre, elle arracha de sa tête la couronne d'or où était l'image de l'empereur et la jeta par terre, laissant le pauvre amoureux plein de confusion. Le détail de la couronne avec l'effigie impériale prouve qu'Alexandre était un magistrat dans l'exercice de ses fonctions, ce qu'on

1. Le texte arménien porte : « Paul prit Thékla par la main et les hommes qui étaient avec elle, et ils allèrent et ils arrivèrent à Antioche. » Le texte grec ne parle pas de l'escorte, ce qui rend l'histoire inconvenante : Paul ne pouvait faire route tout seul avec une jeune fille. — L'ascétisme foncier de la doctrine de Paul se reconnait à ce fait qu'il voyageait sans femme ni *sœur*, à la différence des autres apôtres. Cf. Renan, *Origines*, t. III, p. 283.

appelait un « porte-couronne », un *stéphanéphore* ; ces personnages étaient inviolables, d'autant plus que leur couronne était ornée d'un portrait de l'empereur, et Thékla s'était mise dans un mauvais cas en répondant avec tant de rigueur à un baiser[1].

Alexandre obtint du juge d'Antioche que Thékla, en punition de son crime, fût exposée aux bêtes dans l'amphithéâtre, où précisément des jeux devaient être célébrés à ce moment. La population de la ville intercéda vainement pour la jeune fille. Thékla ne demanda qu'une faveur, que le juge lui accorda : celle de demeurer chez une femme jusqu'à l'heure de son supplice, afin que sa chasteté ne fût pas en danger. Or, il y avait alors à Antioche une dame de sang royal, très riche, nommée Tryphaena, dont la fille était morte récemment ; elle prit Thékla chez elle et se sentit consolée en la voyant.

1. Sur les *stéphanéphores*, voir les observations de Le Blant, *l. l.*, p. 266. Sir W. Ramsay (*The Church in the Roman Empire*, p. 397) conteste que Le Blant ait eu raison de voir en Alexandre un *stéphanéphore*, c'est-à-dire un magistrat municipal ; présidant à des jeux publics, il devait appartenir à l'administration provinciale de la religion de l'Empereur. Mais peu importe : dans un cas comme dans l'autre, son caractère inviolable et sacré n'est pas contestable.

Les fauves étaient arrivés à l'amphithéâtre ; on vient chercher Thékla et on la met nue, avec une simple ceinture autour des reins (la loi romaine ne permettait pas de déshabiller entièrement les actrices, ni d'exposer des femmes aux bêtes dans un état de complète nudité)[1]. Tryphaena se tenait à la porte du théâtre, versant des larmes amères. On fit sortir de sa cage une lionne qui s'approcha de Thékla et la lécha, à l'étonnement des spectateurs ; hommes et enfants criaient, demandaient qu'on lui fît grâce. D'autres bêtes sauvages furent lâchées et épargnèrent Thékla ; sur quoi le public quitta l'amphithéâtre et Tryphaena vint reprendre sa protégée[2]. La nuit précédente, sa fille lui était apparue en songe et l'avait suppliée de servir à Thékla de mère pour qu'elle pût, par la vertu de cette bonne œuvre, habiter le séjour des bienheureux. Quand Thékla apprit cela, elle pria Dieu d'accueillir la jeune fille morte dans la vie éternelle. Mais Tryphaena, malgré son

1. Le Blant, *ibid.*, p. 268.

2. Dans l'histoire de la persécution de Lyon, on voit aussi les bêtes fauves se détourner de sainte Blandine. Cela devait se passer souvent, car les bêtes étaient fatiguées et effrayées par le bruit des spectateurs.

crédit, qui était grand, n'avait pas le pouvoir de sauver Thékla.

Le lendemain, Alexandre vint reprendre sa victime ; mais Tryphaena se lamenta si fort qu'elle le mit en fuite. « J'en appelle à Dieu, dit Tryphaena ; pour la seconde fois, l'affliction et la peine entrent dans ma maison et il n'y a personne pour m'aider ; aucun membre de ma noble famille ne vient me secourir et je suis une veuve sans défense. » Elle serrait la main de Thékla et ne se résigna à la laisser partir que sur un ordre formel du magistrat.

Dans l'amphithéâtre, la moitié des spectateurs étaient pour Thékla ; mais les autres disaient qu'elle avait commis un sacrilège et devait subir son châtiment. Une fois de plus, elle resta presque nue, priant Dieu, les bras étendus, comme si elle eût été sur la croix. On lâcha un léopard et une lionne ; la lionne se coucha aux pieds de Thékla, et quand le léopard voulut bondir sur la jeune fille, la lionne déchira le léopard. Un ours énorme, qui courait sus à Thékla, fut de même tué par la lionne. Ce fut ensuite le tour d'un lion terrible, qui appartenait à Alexandre lui-même ; la lionne engagea avec lui un combat furieux et ils tombèrent

morts ensemble sur l'arène. Au milieu de l'émotion de la foule, Thékla aperçut un bassin plein d'eau et s'écria : « Voici le moment du baptème ! » Elle se jeta dans l'eau et, invoquant Jésus, se baptisa elle-même[1]. Il y avait dans le bassin des bêtes féroces, que le texte grec qualifie de phoques : à l'aspect de Thékla, elles furent comme foudroyées et vinrent flotter à la surface de l'eau. Bien plus, un nuage lumineux l'enveloppa et dissimula sa nudité, sans doute parce que son vêtement mouillé l'accusait alors davantage. Les femmes, pleines d'enthousiasme et de pitié, jetaient de l'encens et des parfums sur Thékla. Pourtant, on lâcha d'autres bêtes ; mais elles vinrent s'accroupir autour de la martyre et ne lui firent aucun mal. Alexandre accourut et dit au juge : « J'ai deux taureaux sauvages ; nous l'y attacherons. » Alors on attacha Thékla par les pieds entre les taureaux, que l'on excita par des feux ardents ; mais comme les taureaux s'agitaient, la flamme brûla les cordes dont Thékla était liée, et, tom-

1. On a vu récemment un exemple d'un prètre se mariant lui-même (Houtin, *Un prêtre marié*, p. 31). Urbain Grandier, curé de Loudun, avait fait de même.

bant en avant, elle resta détachée sans aucun mal[1].

Tryphaena, qui assistait à cette scène affreuse, poussa un cri et s'évanouit. Toute l'assistance, qui la crut morte, fut bouleversée. Alexandre lui-même, craignant d'être rendu responsable de ce malheur, qui pouvait entraîner une terrible vengeance sur la ville, car Tryphaena était la parente de César, supplia le juge de relâcher Thékla. Le juge lui fit reprendre ses vêtements et dit à la foule : « Dieu (ou *un dieu*) a délivré Thékla. » « C'est un grand dieu que le dieu de Thékla », s'écrièrent les femmes, et leurs voix étaient si fortes que la ville entière en trembla. Tryphaena avait repris ses sens ; elle accourut, embrassa Thékla et lui dit : « Thékla, ma fille, je crois maintenant que ma chère fille vit encore. Viens dans ma maison, je te donnerai tout ce que je possède. »

Thékla resta huit jours chez Tryphaena ; elle la convertit avec beaucoup de ses servantes. Mais Thékla aimait Paul et l'envoyait chercher partout. On lui apprit enfin qu'il était dans une ville appelée Mérou. Alors elle s'habilla en

1. J'emprunte quelques mots au résumé donné par Voltaire (éd. de Kehl, t. XXXV, p. 64).

homme[1], se fit accompagner de nombreux valets et de servantes et se dirigea vers Mérou, où elle trouva Paul assis, enseignant les commandements de Dieu. Paul, effrayé d'abord de voir des hommes autour d'elle, craignit qu'elle eût été frappée d'un nouveau malheur[2] ; mais Thékla lui apprit qu'elle avait reçu le baptême. Paul se leva et la conduisit, avec son escorte, dans la maison d'un certain Hermès. Là Thékla lui conta ses aventures et tous glorifièrent Dieu, priant aussi pour la bonne dame Tryphaena qui avait protégé la chasteté de la vierge. Thékla dit : « Je veux aller à Iconium. » « Vas-y, répondit Paul, va enseigner les commandements et les paroles de Dieu. »

Quand Tryphaena apprit que Thékla était en route pour Iconium, elle lui envoya de beaux vêtements avec beaucoup d'or ; mais Thékla offrit ces richesses à Paul pour qu'il les distribuât aux veuves. Elle-même se rendit chez Onésiphore et se prosterna en pleurant à la place

1. Le texte grec expose comment elle releva dans sa ceinture sa tunique et, par une couture, lui donna la forme d'un vêtement masculin. M. Heuzey a montré que ces détails sont parfaitement exacts (*ap.* Le Blant, *l. l.*, p. 269).

2. Le texte grec parle d'une nouvelle *épreuve;* l'arménien (suivant la traduction de Conybeare, p. 86) parle d'une *tentation*.

où Paul avait enseigné. Dans l'intervalle, son fiancé Thamyris était mort. Elle essaya de convertir sa mère Théokleia, mais en vain. Puis elle partit pour Séleucie où elle éclaira beaucoup d'hommes avec la parole de Dieu et s'endormit dans la paix du Seigneur.

Ainsi se terminent le texte arménien et le syriaque. D'autres textes racontent que Thékla s'était retirée dans une caverne près de Séleucie et y guérissait les nombreux malades qu'on lui amenait. Cela ne faisait point les affaires des médecins de la ville, qui perdaient leur clientèle. Le diable leur suggéra l'idée que Thékla tenait ses pouvoirs de sa virginité ; ils enrôlèrent donc des débauchés et des ivrognes, leur promettant beaucoup d'argent s'ils réussissaient à triompher de cette vertu. Les malandrins allèrent à la montagne et se précipitèrent vers la caverne comme des lions. « Je ne suis qu'une vieille, leur dit Thékla, et la servante de Jésus ; vous ne pouvez rien contre moi. » Comme les bandits insistaient et l'avaient saisie, elle pria Dieu et soudain un profond abîme s'ouvrit dans la montagne et Thékla, échappant à ses insulteurs, y disparut. Seul son voile resta entre leurs mains et fut conservé à Séleucie comme une

précieuse relique. Un autre texte ajoute qu'elle survécut à cette aventure et se rendit à Rome pour retrouver saint Paul ; mais l'apôtre était mort et Thékla, après de longues années, mourut à son tour et fut ensevelie non loin de lui. Ces additions sont évidemment absurdes ; la vie de Thékla dut se terminer paisiblement à Séleucie, où une église dite de la Vierge ou Parthénon fut élevée sur sa tombe[1], et d'où son culte se répandit dans tout l'Orient.

Quelle est la valeur historique de cette légende de Thékla, si belle par endroits et si touchante, d'où se dégage la personnalité d'une vierge robuste, d'une Amazone chrétienne, qu'on n'oublie pas après avoir appris à la connaître ?

La doctrine de la primitive Eglise, telle qu'elle est énoncée dans les Epîtres de saint Paul, admet que les femmes, en particulier les vierges et les veuves, s'emploient à des œuvres charitables et même à propager la vérité religieuse ; mais elle leur interdit la prédication et toute parti-

1. Voir Gwynn, *l. l.*, p. 894 et les témoignages dans Tillemont, *Mémoires*, t. II, p. 61 et suiv. « L'église où elle reposait n'était pas dans la ville, mais apparemment sur une hauteur qui en était éloignée d'une petite demi-lieue du côté du midi. L'autel y était posé sur son corps, sous une coupole soutenue de plusieurs colonnes et toute brillante d'argent » (p. 64).

cipation effective au ministère sacré[1]. Il n'y a pas, il ne peut y avoir de prêtresses chrétiennes. La femme ne peut ni prêcher ni baptiser[2]. Or, non seulement Thékla enseigne, mais elle baptise ; elle se baptise elle-même en se jetant dans la fosse de l'amphithéâtre et il semble bien, quoique cela ne soit pas dit expressément, qu'elle baptise Tryphaena et ses servantes. Bien plus, Paul semble reconnaître la validité du baptême qu'elle s'est donné, puisqu'il ne la baptise pas à son tour, et il l'envoie répandre la parole de Dieu.

Il n'a pas manqué de gens, de femmes surtout, dès les premiers temps du christianisme, pour déplorer l'espèce de déchéance infligée au sexe

1. Voir Renan, *Origines*, t. II, p. 120; t. III, p. 402; t. VII, p. 516.

2. La femme ne baptise même pas les personnes de son sexe. A une époque où les conversions d'adultes étaient très fréquentes et où le baptême par immersion complète était de règle, on se demande comment la pudeur pouvait s'accommoder d'un usage qui faisait paraître aux yeux d'un prêtre des jeunes filles et des jeunes femmes toutes nues. On ne résout pas la difficulté en allèguant que des diaconesses déshabillaient, oignaient et rhabillaient les initiées (*Constit. Apostol.*, III, 15 et 16): il y avait toujours un moment où le prêtre devait les voir nues et, d'ailleurs, on ne disposait pas partout de diaconesses. — Sur le baptême considéré comme valable en péril de mort, même s'il est conféré par une femme ou un hérétique, voir l'art. *Taufe* dans Hauck, p. 443.

féminin par les lettres de saint Paul. Au IIe siècle, la Phrygie vit surgir des prophétesses, et l'hérésie chrétienne appelée *montanisme*, du nom de son fondateur le prêtre phrygien Montan, se distinguait essentiellement de l'orthodoxie par la place qu'elle faisait aux femmes dans l'enseignement et la révélation de la vérité[1].

Tertullien, vers la fin de sa vie, fut séduit par cette doctrine et c'est pourquoi ce Père de l'Eglise n'a jamais été rangé parmi les saints. Mais, avant l'an 200, il était fort hostile aux prétentions des femmes en matière de culte et d'apostolat. Dans un traité sur le Baptême, qu'il écrivit en grec d'abord, puis en latin, — nous n'avons conservé que le texte latin, — il ne veut ni de femmes qui enseignent, ni de femmes qui baptisent. « Que si, ajoute-t-il, on allègue à l'encontre l'exemple de Thékla, suivant certains écrits attribués faussement à Paul, qu'on sache bien ceci : un prêtre d'Asie, qui a fabriqué cet ouvrage, fut convaincu et avoua qu'il avait fait cela par amour de Paul ; sur quoi il fut privé de son ministère[2]. » Je laisse de côté quelques

1. Voir Renan, *Origines*, t. VII, p. 215, 218.

2. Tertullien, *De bapt.*, 17 : *Quodsi quae Pauli perperam (ad-) scripta sunt, exemplum Theclae ad licentiam mulierum docendi tinguendique defendunt, sciant in Asia presbyterum, qui eam scrip-*

mots qui sont fort obscurs, mais dont le sens général paraît être que le faussaire mit ses propres élucubrations sous le nom de Paul.

Deux cents ans plus tard, saint Jérôme raconte la même chose, en citant Tertullien ; mais il ajoute que le prêtre d'Asie avoua sa fraude *à Jean*, ce qui signifie, sans aucun doute possible, à saint Jean[1]. Suivant la tradition chrétienne, cet apôtre aurait résidé à Ephèse, capitale de la province romaine d'Asie, de l'an 60 à l'an 90 environ ; on lui attribuait un certain pouvoir disciplinaire sur les hérétiques, entre autres le fameux Cérinthe, qu'il aurait désigné à l'animadversion des fidèles en quittant des thermes où Cérinthe venait d'entrer. Cérinthe était donc *vitandus :* c'était presque l'équivalent d'une excommunication. Dire que saint Jérôme a ajouté de son cru la mention de Jean, c'est se payer

turam construxit, quasi titulo Pauli de suo cumulans, convictum atque confessum id se amore Pauli fecisse, loco decessisse.

1. S. Jérôme, *De script. eccles.*, c. 7 : *Igitur περιόδους Pauli et Theclae... inter apocryphas scripturas computamus. Quale enim est, ut individuus comes apostoli inter ceteras eius res hoc solum ignoraverit! Sed et Tertullianus vicinus eorum temporum refert presbyterum quemdam in Asia σπουδαστήν apostoli Pauli convictum apud Johannem, quod auctor esset libri, et confessum se hoc Pauli fecisse amore loco excidisse.* Saint Jérôme lisait probablement un manuscrit bilingue du *De Baptismo.*

de mauvaises raisons ; il est bien plus probable qu'il l'a trouvée dans le texte grec du livre de Tertullien ou dans un exemplaire plus complet que les nôtres du texte latin. Ainsi, suivant cette tradition, l'histoire de Thékla aurait été écrite entre 60 et 90[1]. Mais alors l'auteur présumé de ce récit très peu orthodoxe aurait été contemporain de l'apôtre, qui quitta l'Asie en 58 et mourut à Rome vers 64. « Par amour de Paul » ne signifierait pas, comme tout le monde l'a pensé, par amour pour la mémoire de Paul, mais par affection pour l'apôtre lui-même. Si l'auteur de l'histoire de Thékla (en son état primitif, bien entendu) a connu l'apôtre, on ne s'étonne plus de le voir décrire si exactement son physique, ses cheveux bouclés, ses sourcils épais, son nez trop long, ses jambes courtes et cagneuses, tandis qu'il est absurde de prétendre que cette description si réaliste dérive d'un prétendu portrait peint, tous les portraits embellissant leur modèle. Il semble donc résulter des textes de Tertullien et de saint Jérôme,

1. Je parle de cette histoire, non des *Actes de Paul*, compilation très inégale où fut inséré un remaniement de l'histoire de Thékla. Tertullien paraît faire allusion aux *Actes*, mais Jérôme s'occupe seulement de l'épisode qui nous intéresse ici.

comme aussi de certains détails de l'ouvrage, que le prétendu faussaire a connu personnellement saint Paul. A-t-il aussi connu ses écrits, c'est-à-dire les *Epîtres*, dont le premier recueil ne fut publié que vers 150 par Marcion ? Si l'on s'en tient aux textes de l'histoire de Thékla que nous possédons, il faut répondre affirmativement ; il faut dire aussi que ce prêtre d'Asie a connu les *Actes* canoniques des Apôtres, l'*Evangile de saint Jean* et d'autres documents publiés vers la fin du Ier siècle ou au début du IIe [1]. Mais toutes les citations d'écrits évangéliques qu'on a relevées dans l'histoire de Thékla ne font pas essentiellement corps avec cette histoire ; elles peuvent être dues à des remaniements exécutés au milieu du IIe siècle et plus tard. La comparaison de nos textes en diverses langues prouve que l'histoire de Thékla n'a jamais cessé d'être remaniée ; elle l'a même été très profondément, puisque l'on a fait disparaître presque toutes les traces

1. Les parallèles des *Actes* grecs avec les écrits canoniques du Nouveau Testament ont été réunis par S. Schlau, *Acten des Paulus und der Thekla*, 1877, p. 80-82. Il n'y a pas la moindre trace d'une lecture de l'Ancien Testament, ce qui, joint au silence complet de l'auteur sur les juifs, a fait penser qu'il était un païen converti.

de la prédication de Paul exhortant les femmes mariées à renoncer, dans l'espoir de la résurrection, à la vie conjugale. D'autre part, si l'hypothèse de remaniements est autorisée par ce que nous savons de l'histoire des textes, celle de la familiarité de l'auteur avec les écrits du Nouveau Testament, qui ne sont jamais expressément cités, ne l'est pas du tout par le contenu essentiel de l'œuvre. La contradiction n'est pas seulement éclatante avec les chapitres 13 et 14 des *Actes des Apôtres*, où Paul se rend à Iconium avec Barnabé et prêche aux juifs, alors que le prêtre d'Asie ne connaît pas Barnabé et ne mentionne pas une fois les juifs ; mais il y a un abîme entre la doctrine authentique de saint Paul et celle de l'épisode de Thékla, l'une résolument *antiféministe*, comme nous dirions[1], l'autre non moins résolument *féministe* — l'une *opportuniste*, pour employer un autre néologisme, dans la question de la chasteté, l'autre absolument intransigeante. C'est à tel point que l'on a supposé, chez l'historien de Thékla, le dessein de prendre le contre-pied des enseignements de Paul, soit dans l'intérêt de la doctrine montaniste (c'était l'opinion de

1. Voir Renan, *Origines*, t. VII, p. 116.

Renan[1]), soit dans l'intérêt du mysticisme gnostique qui menaça de bonne heure l'orthodoxie (c'était l'opinion de Lipsius). La doctrine de l'auteur de *Thékla* tient en quelques mots : restez chastes et Dieu vous aimera ; il vous assurera le bienfait de la résurrection. Le seul ouvrage du Canon où cette idée soit nettement exprimée[2] est l'*Apocalypse* attribuée à saint Jean, œuvre asiatique, sortie de l'école chrétienne d'Ephèse : « Je vis l'Agneau (c'est-à-dire Jésus) qui était sur la montagne de Sion et avec lui cent quarante-quatre mille personnes qui avaient le nom du Père écrit sur leurs fronts... Ce sont ceux qui ne se sont point souillés avec des femmes, car ils sont vierges ; ce sont ceux qui suivent l'Agneau[3]. » Impossible de dire plus clairement que la béatitude céleste est la récompense de la chasteté.

1. *Ibid.*, t. VII, p. 244 : « Un roman qui fut sûrement d'origine montaniste, puisqu'on y trouve des arguments pour prouver que les femmes ont le droit d'enseigner et d'administrer les sacrements. » Renan avait déjà développé la même opinion, *ibid.*, t. III, p. 40.

2. Elle est aussi indiquée dans saint Paul (*I Thess.*, v, 23 ; cf. *ibid.*, IV, 14, 16 ; v, 3.); seulement, dans cette épître, le libertinage n'est pas l'*unique* empêchement de la résurrection. Voir A. Vanbeck, *La discipline pénitentielle dans les écrits de Paul* (in *Rev. d'hist. et de litt. relig.*, 1910, p. 241 et suiv.).

3. *Apoc.*, XIV, 4.

La preuve que cette passion un peu maladive de la chasteté existait dans l'Eglise avant saint Paul et les *Evangiles*, c'est que saint Paul lui-même trouve à Corinthe, vers l'an 53, des fidèles persuadés qu'ils ne doivent pas vivre avec leurs femmes. En se convertissant à la nouvelle doctrine, ils croyaient devoir abandonner femme et enfants, pour se consacrer désormais à la chasteté. Paul les détourne de ces excès et les exhorte à persévérer, même après leur conversion, dans l'état où Dieu les a appelés : « Es-tu lié avec une femme ? Ne cherche point à te séparer d'elle. N'es-tu pas lié avec une femme ? Ne cherche point de femme. Si pourtant tu te maries, tu ne pèches point ; et si une vierge se marie, elle ne pèche point[1]. » Ces conseils de bon sens n'étaient nécessaires que parce que l'opinion contraire trouvait créance, et cela dans une communauté qui avait été évangélisée de très bonne heure par la voie d'Ephèse. Paul avait-il toujours pensé de même? Cela n'est pas sûr, car il y a, dans les *Epîtres* authentiques, des traces d'une doctrine beaucoup plus sévère, par exemple dans la même lettre aux Corinthiens : « Mes frères, le temps

1. *I Cor.*, VII, 27-29.

est court désormais. Que ceux qui ont une femme soient comme s'ils n'en avaient pas[1]. » C'est la continence absolue dans le mariage, doctrine que l'Eglise n'a pas adoptée et qu'elle réprouve même très sévèrement. Il est donc possible que Paul, trois ou quatre ans plus tôt, au cours de ses premières tournées de mission en Asie-Mineure, ait exagéré, dans sa prédication, les vertus contraires aux vices régnants. L'idéal ascétique de la continence n'était d'ailleurs nullement étranger aux religions populaires de l'Asie. Mais alors on comprendrait très bien qu'un témoin de sa prédication d'alors, — un des fils d'Onésiphore, par exemple, — devenu prêtre de l'église d'Ephèse, ait pu, de bonne foi, mettre dans la bouche de Paul des discours qui semblèrent plus tard presque hérétiques et des actes qui venaient à l'appui de ces discours. Ainsi la place excessive faite à la chasteté dans l'épisode de Thékla n'est pas un argument contre la date très haute et l'origine très illustre que j'assigne au fond de cet écrit, mais, au contraire, un argument en ma faveur.

1. *I Cor.*, VII, 29. Voir aussi, sur l'incontinence considérée comme empêchant la résurrection, les passages de *I Thess.* cités deux pages plus haut.

Il en est d'autres, dont j'indiquerai les plus significatifs[1]. Celui-ci d'abord : que, dans le texte arménien, le fait d'être chrétien n'est jamais considéré comme un crime ; Paul et Thékla sont punis comme perturbateurs et sacrilèges, non comme chrétiens. Nous sommes donc avant 112, date du rescrit de Trajan adressé à Pline : « Il ne faut pas rechercher les chrétiens ; mais si on les découvre et qu'ils soient convaincus, il faut les punir. » D'autres raisons, dans le même sens, sont fournies par la géographie historique. Ainsi Sir William Ramsay, ce connaisseur éminent de la topographie de l'Asie Mineure, dont il a plusieurs fois parcouru toutes les provinces, a fait observer qu'Onésiphore, allant à la rencontre de Paul qui va d'Antioche de Pisidie à Iconium, commence par prendre un chemin secondaire, une route de traverse, pour se porter sur la grande route qui court d'Antioche à Lystra. Or, avant la fin du Ier siècle, on avait construit une grande route romaine d'Antioche à Iconium même; si donc il est question

1. Sir W. Ramsay et M. Fr. Conybeare ont déjà marqué leur préférence pour une manière de voir analogue à celle que je défends ici. La réfutation de Ramsay par Harnack ne m'a aucunement convaincu.

d'un chemin de traverse rejoignant la grande route, c'est, d'abord, que le fond de l'ouvrage a été écrit avant la fin du Ier siècle et, en second lieu, qu'il l'a été par une personne très familière avec le réseau routier des environs d'Iconium[1]. Lorsque tous les théologiens dont le nom fait autorité, en première ligne M. Harnack, nous affirment que le fond de l'histoire de Thékla n'est pas antérieur à 160, ils oublient qu'un argument comme le précédent, qu'ils traitent de négligeable, est, au contraire, infiniment plus fort que tous ceux qu'on peut tirer de citations ou d'allusions aux textes canoniques. Un rédacteur interpole des citations, parce que ses lecteurs en demandent, mais il ne prend jamais la peine de remanier un itinéraire, parce que ces détails le laissent indifférent, lui comme son public.

Mais voici qui est plus concluant encore. Cette grande dame romaine qui protège Thékla, dont l'évanouissement fait redouter au méchant Alexandre la vengeance de l'empereur régnant, parent de Tryphaena, n'est plus, grâce aux inscriptions et aux monnaies, une inconnue

1. Ramsay, *The Church in the Roman Empire*, 1893, p. 375 et suiv.; objections dans Harnack, *Die Chronologie*, t. I (1897), p. 503-505.

pour nous. Il est vrai que pas un historien classique ne la mentionne ; mais depuis 1902 surtout, date d'un travail de Théodore Reinach à ce sujet[1], Tryphaena a sa biographie, que voici en résumé. Née, vers l'an 10 avant notre ère, de Polémon Ier, roi du Pont, et de la reine Pythodoris, Antonia Tryphaena était, par sa mère, la cousine de l'empereur Claude. Elle épousa Cotys, roi de Thrace, qui mourut avant l'an 19 et la laissa veuve avec trois fils qui furent élevés à Rome, en compagnie du futur Caligula. Pythodoris, devenue veuve, régna sur le Pont jusqu'en 23. La jalousie de l'empereur Tibère (14-37) empêcha Tryphaena de succéder au trône ; jusqu'à la mort de ce prince, elle résida à Cyzique, employant sa grande fortune à des œuvres d'utilité publique qui sont attestées par des inscriptions. Sous Caligula (37-41), les fils de Tryphaena, anciens camarades de l'empereur, devinrent rois en Thrace, dans le Pont et en Asie Mineure ; la reine mère alla s'établir alors dans le Pont. Le successeur de Caligula, Claude (41-54), fut également bien disposé pour

1. *Numismatic Chronicle*, 1902, p. 4 et suiv. Les conclusions de cet article ont été développées très ingénieusement par Sir W. Ramsay dans un article de l'*Expositor*.

elle ; mais, en 48, elle se brouilla avec son fils et se retira dans ses terres d'Asie. Néron, arrivé au trône en octobre 54, n'avait plus que des liens fort éloignés avec Tryphaena qui ne pouvait rien attendre de lui. Or, dans l'histoire de Thékla, elle assiste à des jeux en qualité officielle, elle est très riche, très considérée, mais se plaint que sa famille royale la néglige ; d'autre part, on sait que l'empereur, son parent, lui est favorable ; on craint de le mécontenter. Nous sommes donc sous Claude, entre 48 et 54. Comme des considérations chronologiques d'un tout autre ordre, mises en œuvre par les historiens de l'Eglise longtemps avant la « découverte » du rôle historique de Tryphaena, placent le voyage de Paul à Iconium entre 49 et 51 (février-mai 49, suivant Ramsay), l'accord des dates de la vie de Paul avec celles de la vie de Tryphaena est absolu. Eh bien ! je le demande à tout critique sans parti pris : est-il admissible qu'un auteur, écrivant plus de cent ans plus tard, ou même cinquante ans après, ait pu « situer » d'une manière aussi précise les événements auxquels Tryphaena fut mêlée, alors surtout que la mémoire de cette princesse fut oubliée à tel point qu'aucun de nos histo-

riens profanes n'a même prononcé son nom ? Nous avons là, dans une partie de l'ouvrage que personne n'avait intérêt à interpoler, sinon une signature, du moins une date. L'auteur de l'histoire de Thékla a connu la position privilégiée de Tryphaena en Anatolie vers l'an 50 ; il l'a représentée comme une grande dame, une vieille reine en exil protégeant une jeune fille persécutée ; il a mis dans sa bouche des plaintes si vraisemblables sur l'état d'impuissance relative où sa brouille avec le roi son fils l'avait réduite qu'il semble ici avoir répété ce qu'il avait entendu lui-même, comme il semble, en décrivant l'aspect physique de saint Paul, consigner par écrit ce qu'il a vu de ses yeux.

Ainsi, le fond de l'histoire de Thékla — j'insiste sur le mot *fond*, car aucun des textes actuels ne peut être tenu pour authentique — n'est pas seulement le plus ancien des écrits chrétiens que l'Eglise qualifie d'*apocryphes*; il est, réserve faite des épîtres de Paul, le plus ancien ouvrage chrétien que nous possédions.

Revenons au témoignage de Tertullien, complété par saint Jérôme, sur les aveux de ce prêtre d'Asie qui, poussé à bout, confessa avoir

fabriqué l'histoire de Thékla « par amour de Paul[1] ». Il faut y distinguer deux choses. D'abord, l'opinion, fondée sur tout un ensemble de témoignages aujourd'hui perdus, que la première rédaction de l'épisode de Thékla serait contemporaine du séjour de Jean l'apôtre à Ephèse, 60 à 90 environ ; ceci est conforme à la thèse que nous avons exposée. En second lieu, il est question des aveux faits par l'auteur faussaire à saint Jean et de la mesure sévère prise contre lui. Mais bien que Tertullien annonce cela comme une chose bonne à savoir *(sciant)*, il est évident qu'il transmet seulement à ses lecteurs d'Afrique un avis qu'il a reçu d'Ephèse, en réponse à une demande d'information à ce sujet. *Or, cet avis est nécessairement suspect*, d'abord parce qu'il s'agit d'événements éloignés de plus d'un siècle de son temps, puis parce que l'idée même de saint Jean l'apôtre exerçant à Ephèse une sorte de censure sur les écrits des chrétiens est un anachronisme un peu ridicule. Les dis-

1. Encore une fois, je ne trouve aucune preuve que les *Actes de Paul* soient aussi anciens que l'histoire de Thékla. Cette dernière a pu circuler longtemps sous différentes formes avant d'être insérée dans les *Actes de Paul* vers 160.

cours attribués à l'apôtre dans les *Actes de Paul* ou, pour nous en tenir à Thékla, la conduite qu'on lui assigne dans cette histoire, étaient très gênants pour l'orthodoxie naissante, alors que les *Epîtres* de saint Paul étaient dans toutes les mains et jouissaient de la même autorité que les Evangiles. Mais l'approbation donnée par saint Paul à l'activité quasi sacerdotale de Thékla était aussi, comme le montre le texte de Tertullien, une pierre d'achoppement pour les fidèles, un argument pour ceux qui revendiquaient les droits des femmes à l'exercice du culte et au ministère apostolique. D'autre part, on savait de source certaine que l'histoire de Thékla avait été écrite à l'époque où saint Jean était censé vivre à Ephèse, dans ce milieu si remuant, si mystérieux encore pour nous, des premiers prêtres d'Asie. Quoi de plus simple et de plus tentant que de répondre, à ceux qui se fondaient sur les *Actes* de Thékla pour dogmatiser et qui alléguaient leur haute antiquité : « Ne le savez-vous point ? Saint-Jean, l'apôtre préféré du Seigneur, les a condamnés lui-même et a puni leur auteur, qui a fait des aveux complets » ! Mais la preuve que cette assertion ne trouva pas généralement créance, c'est que les

Pères de l'Eglise n'ont pas cessé de célébrer les mérites de Thékla et, par suite, d'ajouter foi aux récits édifiants qui la concernaient. Saint Augustin, africain comme Tertullien, parle de Thékla, mais ne dit nulle part que l'histoire de la prêtresse d'Iconium ait même été contestée.

Une fraude historique est plus qu'à moitié démasquée quand on a reconnu les motifs et surtout les intentions pieuses qui devaient en suggérer la pensée. La fraude, ici, n'est pas l'histoire de Thékla, mais le démenti par où l'on a voulu la discréditer. Pour moi, malgré Tertullien copié par saint Jérôme, *les aveux du prêtre d'Asie sont inexistants.* Ce ne serait pas la seule fois dans l'histoire, ni la dernière, que la légende de prétendus aveux aurait été imaginée et répandue pour faire obstacle à la vérité. Cette vérité, en l'espèce, c'est le caractère profondément ascétique du christianisme et même du paulinisme à ses débuts, tempéré bientôt par une doctrine plus humaine, plus raisonnable, plus compatible avec l'existence normale des sociétés. On a parlé de l'évolution de la pensée religieuse de saint Paul; en voici, si je ne m'abuse, la première phase. Ceux qui, longtemps après l'apôtre des Gentils, cherchèrent à propager,

parmi les laïques, l'ascétisme outré des premiers temps, le renoncement à la famille et au mariage, l'état de perfection et d'intégrité physique devenu l'apanage exclusif des prêtres et des moines, en se réclamant du christianisme primitif, ont été condamnés, réduits au silence et même brûlés vifs. Mais cent bûchers ne valent pas un argument ; si ces sectaires avaient tort au point de vue social, historiquement ils avaient raison. Le christianisme n'est devenu la religion par excellence des peuples civilisés qu'à la condition, d'ailleurs promptement remplie, de renier ses origines ascétiques et de subordonner au devoir de vivre l'espoir lointain d'une glorieuse résurrection[1].

1. La thèse soutenue ici, touchant la haute antiquité des *Actes de Thékla*, l'a été, de nos jours, par MM. Ramsay, Conybeare et Corssen. Je citerai seulement ces mots de Conybeare (*Acts of Apollonius*, p. 54) : « *We have at bottom a document written well before the end of the first century.* »

Chalon s.-Saône. - Imprimerie Française et Orientale, E. BERTRAND

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

RUE BONAPARTE, 28

ANNALES DU MUSÉE GUIMET

Bibliothèque d'Études

SÉRIE IN-8°

I, LE RIG-VÉDA et les origines de la mythologie indo-européenne, par PAUL REGNAUD. Première partie, in-8.. 12 fr.

II. LES LOIS DE MANOU, traduites par G. STREHLY. In-8.................. 12 fr.

III. COFFRE A TRÉSOR ATTRIBUÉ AU SHOGOUN IYÉ-YOSHI (1838-1853). Étude héraldique et historique, par L. DE MILLOUÉ et S. KAWAMOURA. In-8. figures.. 10 fr.

IV. RECHERCHES SUR LE BOUDDHISME, par MINAYEFF, traduit du russe par ASSIER DE POMPIGNAN. Introduction par EM. SENART. In-8 .... 10 fr.

V, VI. VOYAGE DANS LE LAOS, par ÉTIENNE AYMONIER, 2 vol. in-8, avec 54 cartes.. 32 fr.

VII. LES PARSIS. Histoire des communautés zoroastriennes, par D. MENANT. Première partie. In-8, fig. et 21 planches........................ 20 fr.
Couronné par l'Académie Française — Prix Marcellin Guérin.

VIII. SI-DO-IN-DZOU, Gestes de l'officiant dans les cérémonies mystiques des sectes Tendaï et Singon (Bouddhisme japonais), d'après le commentaire de M. HORIOU TOKI, supérieur du temple de Mitani-Dji. Traduit du japonais par S. KAWAMOURA. Introduction et annotation, par L. DE MILLOUÉ. In-8, 18 planches et reproduction fac-similé du texte .... 15 fr.

IX. LA VIE FUTURE, d'après le mazdéisme, à la lumière des croyances parallèles dans les autres religions, par N. SOEDERBLOM. In-8.................... 7 fr. 50

X, XI. HISTOIRE DU BOUDDHISME DANS L'INDE, par H. KERN, professeur à l'Université de Leyde. Traduit par M. GÉDÉON HUET. 2 vol. in-8..... 20 fr.

XII. BOD YOUL ou TIBET, le Paradis des Moines, par L. DE MILLOUÉ. In-8, planches.. 12 fr.

XIII. LE THÉATRE AU JAPON, ses rapports avec les cultes locaux, par A. BENAZET In-8, illustré.. 7 fr. 50

XIV. LE RITUEL DU CULTE DIVIN JOURNALIER EN ÉGYPTE, d'après les papyrus de Berlin et les textes du temple de Séti Ier, à Abydos, par ALEXANDRE MORET. In-8, figures et planches .... 15 fr.

XV. DU CARACTÈRE RELIGIEUX DE LA ROYAUTÉ PHARAONIQUE, par ALEXANDRE MORET. In-8, fig. et planches........................ 15 fr.

XVI. LE CULTE ET LES FÊTES D'ADONIS-THAMMOUZ dans l'Orient antique, par CHARLES VELLAY. In-8, fig. et planches........................ 7 fr. 50

XVII, XVIII, LE NÉPAL, étude historique d'un royaume indou, par SYLVAIN LÉVI. Tomes I, II. In-8, gravures et planches. Chaque volume............. 10 fr.

XIX. LE NÉPAL. Tome III, comprenant : une série d'inscriptions anciennes du Népal ; des notices sur quelques manuscrits népalais ; l'explication des planches ; un index général de l'ouvrage. In-8, planches............ 10 fr.

XX. LES LIVRES SACRÉS DU CAMBODGE, par ADHÉMARD LECLÈRE. Première partie. La vie du Buddha. — La vie de Dévadatta. In-8.................. 7 fr. 50

XXI. LE T'AI CHAN, par Edouard CHAVANNES........................ 20 fr.

XXII. ESSAI DE BIBLIOGRAPHIE JAINA, répertoire méthodique et analytique des travaux relatifs au jaïnisme, par A. GUÉRINOT. Un volume in-8, 9 pl. 25 fr.

XXIII. L'HISTOIRE DES IDÉES THÉOSOPHIQUES DANS L'INDE. I. La théosophie brahmanique, par PAUL OLTRAMARE, professeur à l'Université de Genève. In-8.. 10 fr.

XXIV. 1er fascicule : ÉTUDES SUR LE CALENDRIER ÉGYPTIEN. Dates calendériques au point de vue de l'histoire de la civilisation par ED. MAHLER. Traduit et publié par ALEXANDRE MORET. In-8........................ 10 fr.

XXV. LES ORIGINES DE L'ÉGYPTE PHARAONIQUE. Première partie. La IIe et la IIIe dynasties par RAYMOND WEILL. In-8, figures et planches....... 20 fr.

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, PARIS, VIe

ANNALES DU MUSÉE GUIMET

Bibliothèque de Vulgarisation

SÉRIE DE VOLUMES IN-18 A 3 FR. 50

I. LES MOINES ÉGYPTIENS, par E. AMÉLINEAU. In-18, illustré.

II. PRÉCIS DE L'HISTOIRE DES RELIGIONS. Première partie. Religions de l'Inde, par L. de MILLOUÉ. In-18, illustré de 21 planches.

III. LES HÉTÉENS. Histoire d'un Empire oublié, par H. SAYCE. Traduit de l'anglais, avec préface et appendices, par J. MENANT, de l'Institut. In-18, illustré.

IV. LES SYMBOLES, LES EMBLÈMES ET LES ACCESSOIRES DU CULTE CHEZ LES ANNAMITES, par G. DUMOUTIER. In-18, illustré.

V. LES YÉZIDIS. Les adorateurs du diable, par J. MENANT, de l'Institut. In-18, fig.

VI. LE CULTE DES MORTS dans l'Annam et dans l'Extrême-Orient, par le lieutenant-colonel BOUINAIS et PAULUS. In-18.

VII. RÉSUMÉ DE L'HISTOIRE DE L'ÉGYPTE, par E. AMÉLINEAU. In-18.

VIII. LE BOIS SEC REFLEURI. Roman coréen, traduit par HONG-TJYONG-OU. In-18.

IX. LA SAGA DE NIAL, traduite en français pour la première fois par R. DARESTE, de l'Institut conseiller à la Cour de Cassation. In-18.

X. LES CASTES DANS L'INDE. Les faits et le système, par EM. SENART, de l'Institut. In-18.

XI. INTRODUCTION A LA PHILOSOPHIE VEDANTA, par F. MAX MÜLLER, membre de l'Institut. Traduit de l'anglais par LÉON SORG. In-18.

XII. CONFÉRENCES AU MUSÉE GUIMET, par L. DE MILLOUÉ. 1898-1899. In-18.

XIII. L'ÉVANGILE DU BOUDDHA, raconté d'après les anciens documents, par PAUL CARUS. Traduit de l'anglais par L. DE MILLOUÉ. In-18.

XIV. CONFÉRENCES AU MUSÉE GUIMET, par L. DE MILLOUÉ. 1899-1900. In-18.

XV, XVI. CONFÉRENCES AU MUSÉE GUIMET, en 1903-1904, par MM. MAURICE COURANT, SALOMON REINACH, EMILE CARTAILHAC, R. CAGNAT. — G. LAFAYE, PHILIPPE BERGER, SYLVAIN LÉVI, D. MENANT. 2 vol. in-18.

XVII. CONFÉRENCES AU MUSÉE GUIMET, par ÉMILE GUIMET. In-18, illustré. La statue vocale de Memnon. — Les récentes découvertes archéologiques en Egypte. — Les Musées de la Grèce — Des antiquités de la Syrie et de la Palestine. — Le théâtre chinois au XIIIe siècle.

XVIII, XIX, XX. CONFÉRENCES AU MUSÉE GUIMET, en 1904-1905, par JEAN RÉVILLE, R. CAGNAT, G. LAFAYE, TH. REINACH, D. MENANT. — S. LÉVI, R. CAGNAT, S. REINACH, V. LORET, EDM. POTTIER. — PARMENTIER, PIERRET, V. HENRY, Mlle MENANT, PH. BERGER, A. MORET.

XXI. LES RELIGIONS DE LA GAULE avant le christianisme, par CH. RENEL. In-18.

XXII. LE BOUDDHISME, par L. DE MILLOUÉ. In-18.

XXIII. LA RELIGION DES ANCIENS ÉGYPTIENS. Conférences de M. EDOUARD NAVILLE, au Collège de France.

XXIV. LES RELIGIONS ORIENTALES DANS LE PAGANISME ROMAIN. Conférences faites au Collège de France en 1905, par M. FRANZ CUMONT. In-18.

XXV CONFÉRENCES AU MUSÉE GUIMET, 1907.

XXVI, XXVII. CONFÉRENCES. 2 vol. in-18, illustrés.

XXVIII. EXPOSITION TEMPORAIRE AU MUSÉE GUIMET. Catalogue. In-18, illustré.

XXIX, XXX. CONFÉRENCES AU MUSÉE GUIMET, en 1907-1908, par MM. R. CAGNAT, A. MORET, L. DE MILLOUÉ, POTTIER, Dr J.-J. MATIGNON, SALOMON REINACH. — G. BÉNÉDITE, A. GAYET, A. FOUCHER, L. DE MILLOUÉ, E. NAVILLE, D. MENANT. 2 vol. in-18, illustrés.

XXXI, XXXII. CONFÉRENCES AU MUSÉE GUIMET, en 1908-1909, par T. HOMOLLE, SALOMON REINACH, L. DE MILLOUÉ, SYLVAIN LÉVI, R. CAGNAT, L. DELAPORTE, A. MORET. — G. LAFAYE, RENÉ PICHON, Dr CAPITAN, E. REVILLOUT, J. BACOT, Mme JANE DIEULAFOY, A. MORET.

XXXIII. LES PHASES SUCCESSIVES DE L'HISTOIRE DES RELIGIONS. Confé- rences faites au Collège de France en 1909, par M. JEAN RÉVILL

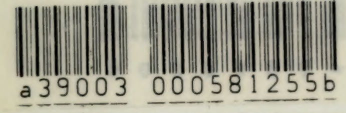
XXXIV. CONFÉRENCES AU MUSÉE GUIMET, en 1910, par MM. L. DE A. MORET, R. DUSSAUD, R. CAGNAT, A. FOUCHER, F. CUMONT, L. DE

P. U. F.

60 fr.

B.C. + T.L

Chalon-sur-Saône, Imprimerie française et orientale de E. BERTRAND 61


a39003 000581255b


U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 02 12 02 15 04 2